

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191213-0000020976-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2019

Réception par le Préfet : 18/12/2019

Publication : 20/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-6-7-1

Séance du vendredi 13 décembre  
2019

### **POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT.

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MULLER Betty.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine (7<sup>ème</sup>) lors de sa réunion du 25 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la politique en faveur de la Culture et du Patrimoine, qui mobilisera 9 360 232 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique de la Culture et du Patrimoine
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 089 292 € et un total d'autorisation d'engagement de 122 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 2 912 500 € et un total d'autorisation de programme de 462 500 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 288 440 € et un total d'autorisation d'engagement de 8 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 70 000 € et un total d'autorisation de programme de 70 000 €,
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 à la présente délibération,
- ❖ Autorise le versement des cotisations dans la limite des crédits inscrits à l'annexe 1 à la présente délibération (cf. nature 6281 « concours divers »),
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre :
  - de l'exécution et du suivi du budget 2020,
  - de la définition des animations et des projets, ainsi que des modalités de leur mise en œuvre dans le cadre projet de saison culturelle dans les châteaux forts en préfiguration de la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat avec le Département du Bas-Rhin.
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour déroger au règlement financier concernant les modalités de versement des subventions départementales d'investissement 2020 en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace.